



Banyuls.

Dorlac — Sagols.

1894
or
1895

L'Indépendant des Pyrénées-Orientales

SERVICE
des Correspondances



Perpignan, le 9 avril 1890.

Monsieur de Lacaze, Dubliens,
Directeur du Laboratoire Arago.

J'ai l'honneur de recommander
à votre bienveillance le porteur de
cette lettre, mon ami Ferdinand Sagols
de Banyuls-sur-Mer, dont vous
avez dû déjà vous occuper il y a
quelques mois.

M. Sagols sollicite un poste de
professeur d'allemand dans un
collège. Très bien noté et très
bien ~~noté~~^{apprécié} par ses chefs, je ne doute
pas qu'il ne réussisse avec votre
haute protection. Je vous
serais très recommandant, monsieur
de Lacaze, si vous vouliez bien
appuyer, auprès du ministre
de l'Instruction publique la
demande de mon excellent ami
Ferdinand Sagols.

— Avez-vous reçu les numéros que je
vous ai envoyés hier ?

Je n'ai pas encore reçu les notes que
vous m'avez promises pour rendre
compte des excursions faites ces jours
ci par les étudiants du laboratoire.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur
de Lacaze, avec mes remerciements
anticipés, l'assurance de mon
entier dévouement,

J. Prousses, fils

24

Calculations de service.



Le port est gratuit.
Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

T. Aude
Télégramme

N° _____

Timbre à date.



De DE LAHAZE BUTHIERS 7 RUE
nombre ESTRAPADE PARIS =
le nombre t. _____

er
adique

L'Etat n'est soumis à aucune taxe
la voie télégraphique. A DÉCHIRER. _____

ndance privée par

Po P DE MAUREILLE 276 16 7 32 N Dépôt le _____ à _____ h. _____ m. du _____

MON FILS PIERRE A MISSIBLE M'ERCY ORAL SEPTEMBRE = LOUIS SAGOLS

Forme 1894 - Grand agra n. n. 305

Exp. payé

Indications de service.



Indications conventionnelles.

Expès payé.....	XP	Accusé de réception.....	CR
Réponse payée.....	RP	Télégramme recommandé...	TR
Télégramme collationné....	TC	Télégramme à faire suivre...	FS

N° _____

Timbre à date.



Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

Poste P DE MAUREILLE 276. 16 7. 32 M. Dépôt le _____, à _____ h. _____ m. du _____

MON FILS PIERRE ADMISSIBLE MERCI ORAL SEPTEMBRE = LOUIS SAGOLS

Fevrier 1894. — Grand aigle bleu. (3067)

Ecole
du Service de Santé Militaire

Le Médecin Inspecteur
Directeur

Grandes
Lyon, le 13/19 1894.

Cher et Illustre Maître -

J'ai le regret de vous transmettre la
lettre ci-jointe de M. Penech, l'un des
examinateurs du jury d'admission pour
l'Ecole de Lyon.

Veuillez agréer, Illustre Maître,
l'hommage de mon respectueux dévouement

A. Belin



Fumel (Lot-et-Garonne)

8 septembre 1894.



Monsieur le Directeur.

Le jeune Bayols à qui
M. Lazard-Duthiers vous
a interposé a passé ses
examens plus que médiocres,
le nombre des points obtenus
ne lui laissent aucun
chance d'être admis.

Les chances du jeune
Bayoly augmentent probablement,

Moutpeltice nous a donné 20
tous sous sujets mais en assez
petit nombre.

J ne veux pas
fermer cette lettre d'affaires
sans profiter de l'occasion
pour vous remercier de
l'accueil que vous nous
avez fait à Lyon. —
que ~~ce soient~~ nous ne
vous sommes pas assez
que nous avions dû
travailler beaucoup par
une température incommode
et nous avons à la
santé de nos concitoyens

appris & aimés un peu plus
si possible, cette médecine militaire
si digne d'être aimée quoiqu'elle
elle soit parfois boudée aux
lieux.

Reuillez agréer, je
vous prie, Monsieur
le Directeur, l'assurance
de mes sentiments de
cordiale respectueuse
gratitude et de cordial
dévouement
Benech.

Banquet. sur. mer. le 30^e juⁿ 1894

Mon cher Monsieur De Lacaze Duthiers.



J'ai une bien triste nouvelle
à vous annoncer. Je viens
d'apprendre par M. Chameau
Lansotte qui avait bien voulu
se charger de me renseigner,
que les Duthiers sont des mou-
fils et ont été tellement faibles
qu'il n'y a aucune chance
d'être admis, malgré tout
l'appui qui peut lui être
donné. M. Chameau
tient ce renseignement de
son beau-frère, médecin militaire
qui vient de rentrer de manœuvre.
Je suis affligé de ces raisons
argues j'attais laire de
m'attacher, les professeurs
de la faculté de Montpellier

m'ayant dit que le travail
de mon fils avait été très-
satisfaisant,

je regrette vivement, cher
Monsieur de Lacaze Duthiers,
alors que nous nous étions donné
tant de mal pour le succès
de mon fils, d'avoir à
vous annoncer cette triste
nouvelle.

Je vous remercie de votre
précieuse réponse et vous
prie d'agréer les respectueuses
salutations de notre tout
dévoté serviteur.

J. Payot.

St. Augustin. sur. mer, le 11 / 1874



Monsieur de Lacaze Duthiers

Je vous remercie de la peine
que vous vous donnez pour
le succès de mon fils.
J'ai reçu bien votre mot
et la lettre de M. Mathieu
qui fait beaucoup espérer
un résultat satisfaisant.
Les messieurs de la
Commission ^{à Béziers} termineront
les examens le 17 septembre
c'est, à dire après demain
lundi, pour rentrer à
Paris aussitôt. Je ne propose
de vous adresser ce renseignement
que dans l'intérêt de me faire
à l'instant et qui peut,
être de quelque utilité.

Très humblement,
Avec mes remerciements
et respectueux salutations
à votre très-haut service
J. Bayot

Banyuls-sur-mer, le 17 janvier
1895.

Mon cher Monsieur de Lacaze Duthiers,



Je me presse de vous
remercier de grand coeur
pour vous m'avoir fait un
me faisant nommer Officier
d'Académie, c'est avec la
plus grande émotion que
j'ai reçu les insignes que
vous avez bien voulu me
faire remettre par votre
dévoué mécanicien M.
David.

Monsieur Lajols et mes fils se
joignent à moi pour vous
remercier et vous exprimer
toute notre gratitude.

Très humblement,
chez Monsieur de Lacaze
Duthiers, les respectueuses
salutations de votre
très dévoué.

Lajols.

Céret, le 7^{bre}

1894

INSPECTION

PRIMAIRE

DE CÉRET.

Objet :



Monsieur le Président,

Dans la lettre en date du 18 août que vous avez bien voulu m'écrire, vous me faites part de votre démarche auprès de M. Buisson qui, malheureusement était absent et vous me demandez de vous dire à quel moment et comment vous deviez agir en notre faveur.

Je dois d'abord vous remercier, Monsieur le Président pour l'intérêt que vous prenez à ma situation. Si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est que je voulais attendre le moment d'agir, pour vous en parler dans votre lettre, sachant combien tous vos moments sont précieux.

Ce moment est venu, je crois, M. Buisson est aujourd'hui à Paris. Lui seul peut proposer ma femme à M. le Ministre pour qu'elle soit nommée Directrice de l'école annexée à Perpignan. Ma femme a ses brevets de Capacité et le certificat d'aptitude pédagogique; elle dirige une école de 4 classes. Elle a fait quelques études pour le professorat des écoles normales et elle voudrait les reprendre.

La demande peut être d'autant mieux accueillie que

M^{lle} Mérie, directrice actuelle, désire obtenir son
changement.

S'il n'est pas possible de nous donner satisfaction,
il faut au que ma femme reste à Lectoure, seule avec
nos deux fillettes, à 400 kilomètres de Céret, ou qu'elle prenne
un congé pour un temps indéterminé.

Dans le premier cas nous sommes l'un et les autres
autres sans assistance mutuelle possible; dans le second
cas, mon traitement d'inspecteur est inférieur de
700 francs environ - presque le prix de l'assurance que j'ai
contractée pour mes deux enfants - à celui que nous avions
comme instituteur et institutrice à Lectoure.

Or l'Administration de l'Instruction publique
est trop bienveillante envers les membres de l'enseignement
pour ne pas être émue d'une telle situation. Chacun
sait qu'elle fait tous ses efforts pour réunir les
membres de l'enseignement mariés qui sont momentanément
séparés.

Aussi je suis persuadé que M. Buisson, sur
votre haute intervention et votre bienveillante insistance,
nommera ma femme à Perpignan.

Dans l'espérance d'une bonne nouvelle, je vous
prie d'agréer Monsieur le Président, avec ma vive
reconnaissance le respectueux hommage de mon entier
dévouement.

Docteur

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER.

CÉRÉT, le 7^{bre} 1894

INSPECTION
PRIMAIRE
DE CÉRÉT.

Objet :

Monsieur le Président,



Je vous remercie de la
lettre par laquelle vous m'annoncez
le résultat de votre démarche auprès
de M. Buisson.

Je suis convaincu qu'il n'a pas été
possible à M. le Directeur de l'enseigne-
ment primaire de vous donner satisfac-
tion. Mais j'ose croire qu'il ne
demande pas mieux que de tenir la
promesse qu'il vous a faite.

Aussi permettez-moi de vous remercier
encore une fois, Monsieur le Président,
de l'intérêt que vous nous portez. Je
serai heureux de vous tenir au courant
de la combinaison qui pourra permettre

A 116

à ma femme de se rapprocher de moi
ce qui pourra nous réunir.

Permettez-moi, Monsieur le
Président, l'hommage très respectueux de
mon entier dévouement.

Forbes

Inspecteur principal

Indications de service.

Ly R

Le port est gratuit.

Le fact. _____ de recouvrer une taxe.

DE LACAZE DUTHIERS 7

N° _____

RUE DE L'ESTRAPADE PARIS

Timbre & date.

D. _____

nombre _____

le nombre _____

Claude

L'État n'est soum. _____ responsab. _____ à raison du ser. _____ ce privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)



Pour _____ de _____ N° _____ Mots _____ Dépôt le _____, à _____ h. _____ m. du _____



P CERET 746-18-7-3M20 S

= ÉCOLE ANNEXE DE PERPIGNAN LIBRE MOMENT DE VOIR

MONSIEUR BUISSON = DORLÉAC

1880 1885 1890 1895 1900 1905 1910 1915 1920 1925 1930 1935 1940 1945 1950 1955 1960 1965 1970 1975 1980 1985 1990 1995 2000 2005 2010 2015 2020

Indications de service.

Ly
R

Indications conventionnelles.

Expres payé.....	XP	Accusé de réception.....	CR
Réponse payée.....	RP	Télégramme recommandé... ..	TR
Télégramme collationné....	TC	Télégramme à faire suivre... ..	FS

N° _____

Timbre à date.



Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

Pour _____ de _____ N° _____ Mots _____ Dépôt le _____, à _____ h. _____ m. du _____



P CÉRET 746-18-7-3420 S

= ÉCOLE ANNEXE DE PERPIGNAN LIBRE MOMENT DE VOIR

MONSIEUR BUISSON = DORLÉAC

1894 704

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER.

CÉRET, le 18^{juin} 1894

INSPECTION
PRIMAIRE
DE CÉRET.

Objet :

Monsieur le Président,



Voici les indications que vous
avez bien voulu me demander au sujet de
la nomination de ma femme comme Déléguée
à la Direction de l'école annexe de
Perpignan.

Pour être Déléguée, une institutrice
doit avoir le brevet supérieur et avoir
exercé les fonctions d'institutrice pendant
au moins 10 ans.

Ma femme a le brevet supérieur ; elle
a exercé les fonctions d'institutrice
pendant 15 ans. Durant les 7 dernières
années, elle a dirigé des écoles à plusieurs
classes.

Elle a eu plus le certificat d'aptitude
pédagogique.

Elle a demandé la succession de Mlle
Merle, Directrice de l'école annexe de

A M

Serpignan.

Cette succession n'est pas ouverte ; mais
elle peut l'être d'un jour à l'autre, car
Mlle Mérie s'attend à son changement.

Daignez agréer, Monsieur le
Président, avec tous mes remerciements,
la nouvelle assurance de mes sentiments
dévoués et reconnaissants

Portier

Inspecteur principal

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

Direction
de
l'Enseignement Primaire

1^{er} BUREAU

Paris, le 14 NOV 94 189

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous an-
noncer que suivant le désir que
vous avez bien voulu m'expri-
mer, M^{me} Dorléac, institutrice
en congé à Céret, est appelée à la
direction de l'école annexée à
l'École normale de Serpignan.

Après, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments les
plus distingués.

Le Directeur
de l'Enseignement primaire

1-717

Monsieur de Lacaze - Dulhiery
Président de la Commission de Patronage
des sciences naturelles à l'École des Hautes Études 7 Rue de l'Oratoire

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER.

Céret, le 19 août 189

INSPECTION
PRIMAIRE
DE CÉRET.



Objet :

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Lors de la visite que nous vous
avons faite aux vacances de Pâques, vous
nous avez dit que nous pourrions compter
sur votre appui le jour où nous voudrions
nous rapprocher du Gers.

Un mouvement va se produire dans
le personnel des inspecteurs primaires; il
s'en produira un autre certainement
parmi les directrices d'école annexe. Aussi
avons-nous pensé que le moment était
venu de demander votre changement.

Ce n'est point que la circonscription
de Céret me déplaît en quoi que ce soit
par elle-même, bien loin de là. J'ai

EA 976

même la certitude que j'étais de plus en plus
apprécié de mes instituteurs et que tous allaient
se la sentir se mettre à la besogne de manière
à faire monter un peu la circonscription, qui
passe pour arriérée par rapport aux deux autres.

Mais obligé d'avoir un domicile à Lérès, un
autre à Terres-Grandes, de vivre la plupart du
temps à l'hôtel, tandis que je pourrais vivre
en famille, d'avoir des dépenses multiples de
service et de voyage, je me vois forcé de
quitter une circonscription qui me plaît pour
une autre où ma femme et moi nous pourrions
être réunis.

Dans notre demande de changement, nous
avons fait connaître que nous nous accon-
moderions d'un poste dans une des académies
de province ou de Bordeaux. Pour ne point
 gêner la décision de M. le Directeur de
l'enseignement primaire, nous n'avons

319 153

désigné aucune localité. Nous nous en rapportons entièrement à ce que il pourra faire pour nous d'après les nécessités ou les commodités du service. Nous n'oublions pas que, par une mesure très bienveillante et grâce à votre haute protection, on a donné à ma femme, en la nommant à Perpignan les moyens de se rapprocher de moi et de continuer ses services dans heureusement. Aussi nous mettons nous complètement à la disposition de l'Administration, comptant qu'elle fera encore au mieux pour nos intérêts et ceux de l'enseignement.

Je viens cependant vous prier, Monsieur le Secrétaire perpétuel, non pas de me faire donner tel poste que j'ai eu vue, mais de plaider pour que ma femme et moi nous soyons au plus tôt réunis.

La grande bienveillance que vous m'avez toujours témoignée, Monsieur

le Secrétaire perpétuel, me laisse espérer
que dans cette circonstance votre haute
influence ne me fera pas défaut.

Donnez agréer, Monsieur le Secrétaire
perpétuel, avec toutes mes excuses
pour le dérangement que j'ai vous cause,
l'expression de ma vive reconnaissance

Dorléans

Inspecteur primaire

COLLEGE
DE BEZIERS

, 3 Octobre 1894.

A Monsieur De Lacaze-Duthiers, membre de
l'Institut de France.



Monsieur,

Mon service militaire terminé (25th 7th);
j'ai repris mes fonctions de Répétiteur au Collège
de Beziers.

Vous m'avez permis, de vous écrire, à ce
moment, et de vous faire connaître mes intentions.

Je désire ardemment, arriver le plus vite
possible à ma licence en Mathématiques. Le
travail ne m'épouvante pas, mais ce sont les
moyens de travailler qui me manquent. Pour
que mes études soient sérieuses et profitables, j'ai
besoin de professeurs expérimentés, aptes à me diriger;
or, ces professeurs, la faculté seule peut me les
donner. Ce n'est qu'en allant comme Répét-

Répétiteur au lycée de Montpellier que je pourrais
suivre leurs cours.

J'adresse, dans ce sens, une demande (double
ci-joint) à Monsieur Le Recteur. J'espère
que tenant compte de mes notes et de mes
services, elle sera favorablement accueillie.

Je suis persuadé, Monsieur De Lacaze-
Duthiers, qu'une lettre de votre part à
Monsieur Le Recteur, ne serait pas inutile.

Permettez-moi de vous remercier, de
tout ce que vous faites pour moi, et de vous
demander pardon des dérangements que je vous
occasionne. Par mon travail et ma conduite,
je tâcherai de me montrer toujours digne de
l'intérêt que vous voulez bien me porter.

Je vous prie de vouloir bien agréer Monsieur
De Lacaze-Duthiers, de votre tout dévoué
oblige, l'assurance de son plus profond
respect.

Bassole
Répétiteur au Collège de
Béziers.

Collège de Béziers, 3 Octobre 1894.



Monsieur Le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, un poste de Répétiteur au lycée de Montpellier.

Cette ville, siège des facultés, et objet depuis longtemps de mes vœux, me permettrait d'arriver, par mon travail au but que je me suis proposé.

Si il vous était impossible de me nommer immédiatement à Montpellier, et qu'un stage dans un autre lycée fût nécessaire, je vous serais très reconnaissant, si vous daigniez me le faire accomplir le plus tôt possible.

Veuillez

A Monsieur Le Recteur de l'Académie de Montpellier.

Veuillez, je vous prie, agréer, Monsieur le
Recteur, de votre dévoué serviteur, l'assurance
de son entier dévouement

Bassole
Répétiteur au Collège
de Beziers

Cette, 27 octobre 1895.



COLLÈGE DE CETTE



Monsieur,

Veuillez excuser la liberté que je prends en m'adressant à vous en ce moment; les relations que vous avez avec mon père, chef de gare à Banyuls, l'attention que vous m'avez témoignée directement et indirectement à deux reprises différentes, me laissent espérer que vous voudrez bien encore une fois mettre à ma disposition une petite part de votre haute influence.

Vous n'ignorez pas Monsieur, que, depuis bientôt cinq ans j'occupe les modestes fonctions de répétiteur; actuellement je suis au collège de Cette ou, depuis plus de 28 mois j'ai conscience d'avoir rempli avec succès le modeste rôle qui m'a été donné. Après des insuccès aux examens des Bourses de Licence, je me suis décidé

non sans quelque crainte, à employer les
petites économies que j'ai réalisées dans ces
cinq dernières années, à mon entretien pen-
dant les prochains années scolaires au siège
de la Faculté de Toulouse. Je demande
à Monsieur le Ministre un congé d'inacti-
vité du commencement de novembre 95 à
fin juin 1896. Les cours et conférences
des facultés étant généralement en grande
partie terminés à cette dernière date je
pourrais ainsi profiter de la totalité de
l'enseignement de la Faculté de Toulouse
, et, au 1^{er} juillet je pourrais revenir
au collège de Cette reprendre le poste
que j'avais abandonné en novembre.
De cette façon je pourrais me dispenser
de mettre à contribution le budget
paternel qui, comme vous devez le savoir,
ne se trouve sérieusement diminué à
partir du 1^{er} janvier 1895, date à laquelle
mon père sera officiellement mis à la
retraite.

La grosse difficulté du projet
dont je vous entretiens est précisément
dans la délimitation du congé que je

Sollicite de Monsieur le Ministre. Je
crains que l'on me force à rester en
congé jusqu'au 1^{er} octobre 1896. Je
n'ai pas osé, dans ma demande, faire
valoir les raisons que je vous indique,
à peu près certain que l'on n'y attacherait
qu'une importance très relative — J'ai
pensé que vous pourriez peut-être
appuyer ma demande. Je suis confus de
solliciter votre appui pour une demande
aussi intéressée ; la nécessité et le peu
de ressources de mes parents est seule
cause de ma démarche cette fois. Aussi,
je veux croire, Monsieur, que vous voudrez
bien examiner ma sollicitation ; je vous
serais très reconnaissant si vous pourriez
par votre influence disposer en ma faveur.
Monsieur Rabier directeur de l'école normale
secondaire qui, très certainement, sera appelé
à donner une suite à la demande de
congé que j'ai formée.

Veuillez croire, Monsieur, à
mes sentiments de reconnaissance les
plus sincères

F. Pégorier

Dépôté au collège
de Cette (Hérault)

